

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024 à 20h00

Le 27 novembre 2024 à 20H00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; GASTARD Patrick ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; BOUCHAUD Thomas ; PEROTEAU Christelle ; BONNARDEL Isabelle ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile

Absents : DEZON Marie-Pierre ; ARRIVÉ Bruno (proc à I BONNARDEL) ; LACOUX Jean-Marc ; NICOLAS Marie-Noëlle (proc à P PIERRON) ;

Secrétaire : GASTARD Patrick

Présents : 11 Représenté : 2 Absents : 4 Votants : 13

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H00.

Intervention de Marlon Maillet et son collègue de la Société Orion Énergie concernant le parc photovoltaïque de Pailleroux

C'est une entreprise française créée en 2009. Elle initie les projets, les réalise et peut être porteuse de projet également.

Monsieur Marlon et son collaborateur nous présentent 2 projets :

- Projet 1 : Projet unique de grand sol avec un parc d'un seul tenant (soit les 4 hectares) en panneaux photovoltaïques (bail emphytéotique). Il faudrait 3 à 5 ans pour le développement de ce projet.
- Projet 2 : Projet séquentiel Minisol avec un 1^{er} parc d'1 hectare. Il faudrait 18 mois à 2ans. 2 ans après, possibilité pour un 2^{ème} parc d'1 hectare, puis 1 3^{ème} ...

Proposition d'une réunion publique. La défense incendie fait partie des projets. Maintenance à la charge de la société, possibilité de plantations de haies et de panneaux pédagogiques.

1- Désignation du/de la secrétaire de séance = **Patrick GASTARD**

2- Approbation du compte-rendu de la dernière séance = **13 POUR**

3- Subventions 2024 aux associations = **13 POUR**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de répartir le crédit inscrit à l'article 6574 – subventions pour les associations. Le Conseil Municipal décide la répartition suivante avec une augmentation de 5% par rapport à l'an passé, uniquement pour les associations de Villefagnan :

	2024
A D M R	787.00
AGV (base 2100 € + peinture 500 €)	2 600.00
Amicale des Bielles	315.00
Amicale des donateurs de sang Villefagnan	315.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers (rbst DJ du 14 juillet)	525.00
AMV (base 315 € + rbst Tél)	747.00
Anciens combattants FNCR	472.00
Anciens combattants, prisonniers et veuves de guerre	472.00
APE (Ass des parents d'élèves écoles publiques)	315.00
APEL (Ass des parents d'élèves écoles libres (privées))	210.00
Ass sportive du collège (UNSS)	157.00
Ass Tracteurs rétro du Nord Charente	315.00
Ass Les Petits Pides (base : 315 €)	315.00
Chorale les Poly'Sons du Val	315.00
Comité des fêtes (base 315 € + rbst repas et présence équipages, cavaliers et calèche)	1 315.00

Football Club (base 2100 € + 500 € peinture)	2 600.00
Médaillés militaires	63.00
Professionnels de santé	105.00
Société de chasse la Diane (base 525 €)	525.00
Temps Réel Gigacircus	105.00
V A L (base 210 € + 1000 € Triathlon)	1 210.00
ADAPEI Charente	50.00
Adot 16	50.00
A G E F Ruffec	100.00
Ass Sclérosés AFSEP	50.00
Ass Chemin du hérisson	50.00
Ass ohé Prométhée 16	40.00
Bleuets de France	45.00
Cassiopée	50.00
C A U E	60.00
Collectif services publics	60.00
Croix rouge	60.00
EIDER	100.00
D D E N	30.00
F C O L	50.00
FNATH accidentés de la vie	50.00
Ligue contre le cancer Charente	100.00
Prom'haies	50.00
P E P Charente	70.00
Restos du coeur	70.00
Secours populaire	60.00
Soutien hôpital de Ruffec	70.00
TED16 GDS	50.00
UNICEF Charente	50.00
AFM téléthon	100.00
Ass ELA tous en baskets	50.00
Enfant Soleil	50.00
France Alzheimer	70.00
Institut Bergonié Bordeaux	70.00
TOTAL	15 488.00

Location du Tivoli = 13 POUR

Les associations se plaignent des tarifs actuels. Or, cela s'explique car il faut 4 de nos agents pour le montage et démontage du tivoli.

Afin de diminuer son coût pour les associations de Villefagnan, il est proposé de ne mettre plus qu'un seul agent à disposition et que l'association emprunteuse fournisse au minimum 3 bénévoles et cela à 120 € au lieu de 450 €, à partir du 1^{er} janvier 2025.

Par contre, si l'association de Villefagnan ne met pas de bénévoles à disposition, le prix restera à 450 €.

4- Plan guide 2025 = 13 POUR

La municipalité a décidé de revisiter et rééditer son plan guide, datant de 2004, car obsolète. Un nouveau dépliant sera proposé avec une mise à jour de tous nos services communaux, infrastructures, rues... Il sera proposé aux commerçants et artisans de Villefagnan d'y apposer un encart publicitaire, avec 3 formats possibles :

- 4 x 6 cm au tarif de 50 €
- 6 x 8 cm au tarif de 70 €
- 8 x 12 cm au tarif de 90 €

Anne-Marie Lafond et Cécile Grange se chargent de prévenir les artisans et commerçants de Villefagnan.

5- Créances éteintes budget assainissement = 13 POUR

Le dossier de surendettement de Mme Samantha SAULNIER s'est conclu par une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. L'effacement des dettes a été décidé par la commission le 19/09/2024.

Pour le budget assainissement, les créances éteintes s'élèvent à : **119.90 €**

6- Vente bande de terrain communal joutant propriété famille Forest

Monsieur Forest souhaite acheter la bande de terrain, côté trottoir, longeant le lotissement afin d'être en alignement d'environ 120 m². Cette partie est en zone non constructible (Ap).

Nous devons nous renseigner à savoir dans quelles conditions accepter cette vente, de ce fait, la décision est reportée à un prochain conseil.

7- Vente voirie communale desservant propriété famille Pacreau

Monsieur et Madame Pacreau ont acheté, il y a quelques années, une maison à Pailleroux desservie par un chemin communal, qu'ils souhaitent acquérir car tous les terrains autour de cette voie leur appartiennent. Décision reportée au prochain Conseil Municipal. De plus, l'assemblée souhaite une demande écrite des propriétaires.

8- Convention d'entretien du balisage des chemins de randonnée = 13 POUR

Sujet présenté par Pierre Breton qui explique que la CC Val de Charente, qui a la compétence PDIPR, ne veut pas financer l'entretien des chemins de randonnées. C'est pourquoi, il propose la mise en place d'une convention avec l'association des « Croq' Sentiers » de Charmé, affiliée au Comité Départemental.

Cette convention se porte sur 3 ans (avec un passage par an) dès le 1^{er} janvier 2025.

9- Bâtiment ex-siège Cdc du Pays de Villefagnan

Courriers de la CC Val de Charente demandant si la collectivité est intéressée à l'achat de ce bâtiment et réponse de Monsieur le Maire, au nom du Conseil Municipal, que la commune n'est pas intéressée.

10- Étude de marché Segat cadre opération « Village d'Avenir »

Cette étude est très complète. Pour la commune, l'étude commence en cette fin du mois de novembre 2024. Elle doit durer environ 4 mois, pour ensuite avoir un diagnostic. Elle a un coût de 17 500 € à la charge de « Village d'Avenir ».

11- Mise en service de la station d'épuration

La nouvelle STEP a été mise en service le 18 novembre dernier. Tout fonctionne bien. Les agents techniques sont formés car, en cas de problème de dysfonctionnement, ils recevront un message par SMS sur leur téléphone d'astreinte. À ce jour, il ne reste que la clôture à faire.

En concertation avec Charente Eaux, un planning est établi pour l'évacuation des boues vers la station d'Aigre. Début 2025, l'ancienne station sera démantelée.

12- Proposition de motion par l'AMRF qui vise à soutenir les éleveurs Français = 13 POUR

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas une proposition agricole, mais bien la proposition de l'Association des Maires Ruraux de France.

13- Proposition de motion de l'AMF16 qui vise à refuser le projet de loi de finances dont un des volets signifie une baisse importante des dotations aux collectivités locales = 13 POUR

Après la lecture de Monsieur le Maire des 6 points de la motion, le Conseil Municipal accepte cette motion à l'unanimité.

14- Devis

- Entreprise Bernard TPGT : travaux de réfection du goudron devant le centre de secours à 2 100.96 € TTC = **13 POUR**
- SARL Adrien Charrier : réparation de la toiture des toilettes du plan d'eau pour 612.00 € TTC = **13 POUR**
- SARL Adrien Charrier : une paire de volet à refaire au logement de l'ADMR pour 838.20 € TTC = **13 POUR**

15- Informations et Questions diverses

- Il n'y aura pas de manège de Noël cette année car son propriétaire n'a plus la capacité physique de le monter.
- Concernant la réfection de la toiture au-dessus du RASED, il faut se renseigner auprès de Christophe Demaille s'il y a possibilité de financer par fonds de concours avec la CC Val de Charente (devis de la SARL Adrien Charrier à 11 903.76 € TTC pour 2025).
- 2 dates à programmer en 2025 : l'inauguration du bourg et l'inauguration de la nouvelle station d'épuration (vers mai ou juin)
- Depuis plusieurs années, la municipalité offre, aux agents communaux, un coli ou panier garni d'une valeur de 50 €. Il est proposé, pour 2024, de leur offrir une carte cadeau de 150 € = **13 POUR**.
- Monsieur le Maire présente quelques dates de manifestations en cette fin d'année :
 - * Jeudi 19 décembre 2024, à 19H00, pot « Bûche de Noël » à la salle des fêtes pour tout le personnel communal, les élus et le personnel travaillant aux écoles publiques ainsi que les enseignants.
 - * Les Vœux du Maire, le Vendredi 17 janvier 2025, à 19H30, à la salle des fêtes.
- Il faut prévoir également une réunion du CCAS pour le choix du menu du Repas des Aînés : proposition de Florence Boinot pour le Mercredi 11 décembre : Monsieur le Maire doit vérifier son agenda.

Séance levée à 23H35.

